

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p>DE 2025-031</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 16 juin 2025</p>
--	---

L'an deux mil vingt-cinq et le seize juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 10 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Florian MOLLIEUX, Norbert GUILLARME, Marine GAUTHIER

Pouvoirs de : Norbert GUILLARME à Christine NALLET, Marine GAUTHIER à Patrick SINTES

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.8 - Fonds de concours 2025

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 03 avril 2025, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a décidé de verser à la commune de Robion :

- un fonds de concours en investissement à hauteur de 170.557,00 € pour la réalisation d'équipements communaux ;

Afin de compléter la convention, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse demande de définir les programmes d'investissement.

Il vous est proposé :

- d'approuver les opérations suivantes :

Désignation des réalisations / opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	FDC LMV 2025
Fonds de concours d'investissement			
<i>Reprise de la toiture de la grange avenue du Luberon</i>	18 500,00 € HT	50%	9 250,00 €
<i>Création d'une buvette à la Halle Maurice Bougnas</i>	24 571,50 € HT	50%	12 285,75 €
<i>Création d'une billetterie au Théâtre de Verdure</i>	33 367,00 € HT	50 %	16 683,50 €
<i>Porte entrée de la mairie</i>	10 635,00 € HT	50%	5 317,50 €
<i>Travaux bâtiments futur centre intergénérationnel</i>	44 064,00 € HT	50%	22 032,00 €
<i>Travaux de Voirie</i>	95 000,00 € HT	50%	47 500,00 €
<i>Aménagement du Haut du Village</i>	114 976,50 € HT	50%	57 488,25 €
TOTAL	341 114,00 € HT	50 %	170 557,00 €

- De solliciter une dérogation pour le commencement des travaux permettant d'entreprendre l'exécution des programmes précités et pour l'achat de matériels bénéficiant des fonds de concours avant signature de la convention et la réception de l'arrêté attributif de subvention ;

- De solliciter la possibilité de demander, par avenant, l'ajustement du plan de financement sachant que les coûts mentionnés ci-dessus sont prévisionnels ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à effectuer toutes les démarches et à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (22 présents + 2 pouvoirs)

- **Approuve** les opérations suivantes sachant que le montant total subventionnable est de 341 114,00 € et que la subvention de LMV pour 2025 est de 170.557,00 € :

Désignation des réalisations / opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	FDC LMV 2025
Fonds de concours d'investissement			
<i>Reprise de la toiture de la grange avenue du Luberon</i>	18 500,00 € HT	50%	9 250,00 €
<i>Création d'une buvette à la Halle Maurice Bougnas</i>	24 571,50 € HT	50%	12 285,75 €
<i>Création d'une billetterie au Théâtre de Verdure</i>	33 367,00 € HT	50 %	16 683,50 €
<i>Porte entrée de la mairie</i>	10 635,00 € HT	50%	5 317,50 €
<i>Travaux bâtiments futur centre intergénérationnel</i>	44 064,00 € HT	50%	22 032,00 €
<i>Travaux de Voirie</i>	95 000,00 € HT	50%	47 500,00 €
<i>Aménagement du Haut du Village</i>	114 976,50 € HT	50%	57 488,25 €
TOTAL	341 114,00 € HT	50 %	170 557,00 €

Sollicite une dérogation pour le commencement des travaux permettant d'entreprendre l'exécution des programmes précités et pour l'achat de matériels bénéficiant des fonds de concours avant signature de la convention et la réception de l'arrêté attributif de subvention ;

Sollicite la possibilité de demander, par avenant, l'ajustement du plan de financement sachant que les coûts mentionnés ci-dessus sont prévisionnels ;

Autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à effectuer toutes les démarches et à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20250617-DE_2025_031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2025

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 17 juin 2025
Le Maire,
Patrick SINTES

La secrétaire de séance
Monique JOANNY

